



# DEMANDE DE VISA AUSTRALIE

Date de dernière mise à jour : 23/08/10

	Tous Ressortissants	Ressortissants de la CEE et d'autres nationalités (à vérifier)
<b>Documents à fournir</b>	L'intéressé doit se déplacer lui-même ou envoyer son dossier par courrier	Si séjour inférieur à 90 jours : E.T.A délivrée par votre agence de voyage Il s'agit d'un enregistrement électronique  Pour les visas : l'intéressé doit se déplacer lui-même ou envoyer son dossier par courrier
<b>AFFAIRES et TOURISME</b>	Consulter le site du consulat <a href="http://www.france.embassy.gov.au/">www.france.embassy.gov.au/</a>	Consulter le site du consulat <a href="http://www.france.embassy.gov.au/">www.france.embassy.gov.au/</a>
<b>EXPATRIATION</b>	Les visas s'obtiennent désormais à Berlin sauf <b>visas de service</b> Renseignements et formulaires sur <a href="http://www.france.embassy.gov.au/">www.france.embassy.gov.au/</a> L'intéressé doit se charger lui-même des démarches	
<b>Validité du visa</b>	Visa valable 6 mois ou 1 an multiples entrées pour un séjour de 6 mois	E.T.A valable 1 an pour un seul séjour de 3 Mois Maximum à compter de la date d'entrée  Visa valable 6 mois ou 1 an multiples entrées pour un séjour de 6 mois

VSI sas – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine – Tél. : 08.26.46.79.19  
[www.vsi.1er.fr](http://www.vsi.1er.fr) – vsi1er@wanadoo.fr

